

NP



**318**    **P**     **NP**     **DM283**  
Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville  
6211-24-075

## L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN

*Mémoire déposé par Frédéric Côté, directeur général, TechnoCentre éolien*

Au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Juin 2015



## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	4
1. Présentation du TechnoCentre éolien .....	5
2. L'énergie éolienne, une filière bénéfique pour le Québec.....	5
2.1. Rappel historique.....	5
2.2. En complémentarité avec l'hydroélectricité .....	7
3. Le projet éolien de Saint-Cyprien .....	8
3.1. Un projet développé par la communauté, pour le milieu .....	8
3.2. Environnement sonore du projet.....	9
3.3. Les surplus énergétiques.....	10
3.4. Compatibilité du projet avec les autres usages du territoire.....	12
3.5. Retombées pour la communauté.....	13
Conclusion.....	15

## INTRODUCTION

Le TechnoCentre éolien est un organisme actif qui suit avec intérêt le développement des parcs éoliens et qui figure, depuis maintenant quinze ans, parmi les acteurs du développement de la filière éolienne au Québec. En s'appuyant sur son expertise, sur l'état des connaissances techniques et scientifiques, ainsi que sur l'expérience de la Gaspésie qui accueille depuis près de vingt ans des parcs éoliens en milieu habité, le TechnoCentre éolien désire apporter, à travers son mémoire, des éléments de réponse à certains des enjeux soulevés.

## **1. PRÉSENTATION DU TECHNOCENTRE ÉOLIEN**

Le TechnoCentre éolien (TCE) est un centre d'expertise qui soutient le développement de l'industrie éolienne à travers des activités de recherche, de transfert technologique et d'accompagnement aux entreprises. Les principaux domaines d'activité du TCE touchent l'énergie éolienne en climat froid et en terrains complexes, l'adaptation de technologies et l'intégration des entreprises québécoises aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie éolienne. Il possède et exploite des infrastructures de recherche dans un laboratoire grandeur nature, dont un parc éolien de 4 MW.

Fondé en 2000, le TCE a comme mission de contribuer au développement d'une filière industrielle éolienne québécoise, compétitive à l'échelle nord-américaine et internationale, tout en mettant en valeur la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au cœur de ce créneau émergent de l'économie du Québec. Les bureaux de l'organisme sont installés en Gaspésie, berceau de l'industrie éolienne québécoise.

Le TechnoCentre éolien assure la mission de Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) de concert avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Il héberge en outre la direction du créneau d'excellence ACCORD éolien. Le TCE travaille quotidiennement avec divers partenaires universitaires, industriels et gouvernementaux. Ses principaux bailleurs de fonds sont l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec.

D'autre part, le TechnoCentre éolien participe activement à des travaux de recherche en matière de climat froid et d'utilisation de LIDAR en énergie éolienne au sein de comités internationaux comme ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

## **2. L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, UNE FILIÈRE BÉNÉFIQUE POUR LE QUÉBEC**

Avant d'aborder de façon spécifique le projet de parc éolien de Saint-Cyprien, nous croyons important de rappeler les motifs ayant mené au développement de l'industrie éolienne au Québec.

### **2.1. Rappel historique**

L'utilisation des ressources naturelles et les choix énergétiques représentent des enjeux majeurs pour tous les pays du monde. En effet, il importe pour une société de faire des choix judicieux afin

d'assurer son indépendance énergétique et la sécurité de son approvisionnement en électricité, tout en respectant les principes de base du développement durable. Le Québec se classe parmi les plus grands consommateurs d'électricité par personne au monde, juste après l'Islande et la Norvège qui, elles aussi, disposent d'abondantes ressources hydroélectriques<sup>1</sup>.

Selon Hydro-Québec Distribution<sup>2</sup>, les ventes d'électricité devraient afficher, d'ici 2023, un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %. Par ailleurs, la proximité des marchés de l'Ontario et du Nord-Est des États-Unis, qui ont d'importants besoins énergétiques et qui cherchent à augmenter la part de l'énergie renouvelable dans leur portefeuille, représente pour le Québec d'intéressants marchés pour l'exportation d'électricité.

Au début des années 2000, le gouvernement québécois a dû prendre d'importantes décisions pour corriger une situation où les prévisions de la demande énergétique de la province dépassaient l'offre. Ce contexte a d'ailleurs grandement contribué à la ratification, en 2002, de « La paix des braves » avec le Grand Conseil des Cris pour le développement du Nord québécois. Parallèlement, les citoyens québécois se sont exprimés sur les différentes options énergétiques qui s'offraient à eux et ont clairement fait le choix des énergies vertes. C'est d'ailleurs dans la foulée du mouvement de contestation entourant le projet de centrale thermique du Suroît, en 2004, que le développement éolien est clairement ressorti comme une orientation d'avenir pour la province. Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont alors fait marche arrière et ont plutôt choisi de privilégier le développement de l'énergie éolienne et des ressources hydrauliques afin d'assurer notre approvisionnement énergétique. Ce choix a d'ailleurs été inscrit dans la politique énergétique du Québec en 2006.

Il nous apparaît donc inapproprié d'affirmer que ce n'est que pour « développer la Gaspésie » que le gouvernement du Québec a décidé d'entreprendre, au début des années 2000, le développement de la filière éolienne. En dépit de l'information qui circule dans les médias et bien que la Gaspésie ait su tirer profit du développement éolien, il n'en demeure pas moins que l'énergie éolienne représentait et représente toujours une source d'énergie compétitive, complémentaire à l'hydroélectricité et considérée comme étant socialement acceptable par une forte majorité de Québécois.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. *Politique énergétique 2016-20125 – Les énergies renouvelables*, page 14, [http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/POLI\\_ENER\\_F4-V10-27mars.pdf](http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/POLI_ENER_F4-V10-27mars.pdf).

<sup>2</sup> État d'avancement 2014 du *Plan d'approvisionnement 2014-2023*, Hydro-Québec Distribution (2014), 49 pages.

Encore aujourd'hui, une enquête récente publiée en mai 2015 par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et l'Institut de l'énergie Trottier (IET)<sup>3</sup> démontre que l'appui de la population à l'égard de la filière éolienne demeure favorable. Deux des 24 questions du questionnaire portaient sur l'acceptabilité sociale de certains projets spécifiques, dont huit sont reliés aux infrastructures énergétiques et un au transport en commun. Les résultats démontrent que l'installation d'un parc d'éoliennes figure au troisième rang des projets les mieux acceptés par les Québécois (75 %), derrière l'implantation de parcs de panneaux solaires (87 %) et la création d'une ligne de transport en commun (83 %). Les résultats démontrent également que le paramètre de proximité géographique n'affecte pas l'ordre de préférence des projets, mais que tous les projets subissent une baisse significative de leur pourcentage d'appui s'ils devaient être réalisés dans le voisinage des répondants. Pour l'installation d'un parc éolien, 66 % des répondants ont indiqué être pour l'implantation d'un tel projet dans leur voisinage, ce qui demeure significatif malgré la couverture médiatique négative dont la filière éolienne a fait l'objet au cours des dernières années.

## **2.2. En complémentarité avec l'hydroélectricité**

Les avantages de l'énergie éolienne en termes de fiabilité et de complémentarité avec l'hydroélectricité sont indéniables. La technologie éolienne a fait des progrès remarquables au cours des vingt dernières années. Aujourd'hui, la disponibilité technique<sup>4</sup> des éoliennes se situe généralement autour de 95 à 97 %. Au Québec, nous avons l'avantage de pouvoir la combiner avec l'hydroélectricité, l'un des meilleurs couplages qui soit; une situation qui fait l'envie de nombreuses provinces et États. L'intermittence du vent est compensée par les centrales hydrauliques alors que l'énergie éolienne permet de réduire l'utilisation des réserves hydrauliques des barrages. De plus, l'énergie éolienne permet de poursuivre le développement du portefeuille énergétique du Québec qui est composé presque à 100 % de sources d'énergies propres, à commencer par l'hydroélectricité.

Mais la complémentarité entre l'hydroélectricité et l'énergie éolienne ne s'arrête pas là. En effet, la période hivernale est la saison forte pour les parcs éoliens, au moment même où la demande

---

<sup>3</sup> *L'énergie et les changements climatiques – Perceptions québécoises*, page 27-28, <http://www.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-08.pdf>.

<sup>4</sup> La disponibilité technique d'un équipement est une mesure de performance qu'on obtient en divisant la durée durant laquelle ledit équipement est opérationnel par la durée totale durant laquelle on aurait souhaité qu'il le soit. On exprime ce ratio sous forme de pourcentage.

énergétique est plus grande et où les barrages hydroélectriques ont besoin de renfort. Les éoliennes produisent en effet davantage de novembre à avril, en raison des forts vents de l'hiver et de la plus grande densité de l'air froid. À titre d'exemple, la production du parc éolien exploité par le TCE a été presque deux fois plus élevée que notre moyenne annuelle lors des vagues de froid de janvier 2013, 2014 et 2015. Nos données démontrent que depuis notre mise en service, en mars 2010, les épisodes de grands froids ont chaque année donné lieu à des productions maximales. L'énergie éolienne fournit donc une production majeure d'électricité en période hivernale, au moment où les besoins sont très importants.

### **3. LE PROJET ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN**

En tout premier lieu, rappelons que le projet de parc éolien de Saint-Cyprien développé par le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. est le seul projet éolien autochtone qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres québécois. Il s'agit de l'appel d'offres de 500 MW destiné aux communautés et aux nations autochtones lancé en 2009 par Hydro-Québec. Le projet proposé a donc franchi un rigoureux processus de sélection et répond aux règles et aux normes en vigueur tout en respectant l'esprit de cet appel d'offres communautaire mis en place pour maximiser les retombées dans les communautés. Dans ce cas-ci, la communauté sera propriétaire à 100 % du parc éolien et les revenus serviront de levier de développement pour la collectivité.

#### **3.1. Un projet développé par la communauté, pour le milieu**

Après analyse du projet, certains éléments ont retenu notre attention de façon plus particulière. D'abord, nous soulignons le fait que la capacité des éoliennes est passée de 3 MW à 2,35 MW en raison d'un enjeu de disponibilité des turbines de 3 MW. Le promoteur a néanmoins maintenu à huit le nombre d'éoliennes à implanter. Ce faisant, Énergies Durables Kahnawà:ke inc. consent à ce que la puissance installée du parc demeure à 18,8 MW alors qu'elle aurait pu, en toute conformité, installer jusqu'à dix éoliennes et ainsi atteindre la puissance installée de 24 MW acceptée par Hydro-Québec. Nous reconnaissons ici la volonté du développeur de favoriser l'implantation la plus harmonieuse possible dans la communauté, et ce, indépendamment du niveau de revenus générés par le projet qui sera évidemment moindre en raison de cette réduction de la taille des éoliennes sélectionnées.

En ce qui concerne la configuration du parc éolien, la distance minimale entre les éoliennes et les résidences les plus proches est de 765 m. Cette distance est supérieure à toutes les normes d'implantation utilisées pour concevoir les parcs éoliens existants au Québec. L'enfouissement du réseau collecteur et le raccordement au réseau de distribution existant d'Hydro-Québec sont également des atouts qui réduisent grandement l'impact visuel de ce projet développé en milieu habité.

### **3.2. Environnement sonore du projet**

L'implantation d'un parc éolien en milieu habité comporte des enjeux d'autant plus importants en raison de la proximité des résidences et de ses habitants. À cet égard, les simulations sonores réalisées par une firme spécialisée indiquent des niveaux sonores en deçà de 35,5 dBA pour l'ensemble des éoliennes. Ces niveaux sonores sont largement en dessous du critère de 40 dBA prescrit par la note d'instruction 98-01. De tels niveaux sonores font même de ce projet l'un des plus « silencieux » au Québec.

Il convient de souligner que la perception de nuisance associée à l'environnement sonore diminue en fonction des niveaux sonores générés par le parc éolien, de même qu'en fonction du respect du critère le plus sévère de la note d'instruction 98-01, soit la limite de 40 dBA. Un sondage d'opinion réalisé en 2011 par le TechnoCentre éolien, en collaboration avec la firme Léger Marketing, auprès de 900 répondants vivant à proximité d'un parc éolien démontre que la grande majorité des résidents vivant près d'un parc éolien en exploitation considère que l'implantation des éoliennes a eu peu, ou pas d'impact sur la qualité de l'environnement sonore de leur résidence. Par la suite, l'équipe du TechnoCentre éolien a procédé à une analyse sociospatiale des résultats du sondage en fonction des parcs éoliens auxquels se référaient les répondants. Cette analyse permettait d'observer un net décalage entre d'une part les taux de nuisance perçus par les résidents des abords des parcs éoliens conçus en se servant du critère de 40 dBA comme étant une norme à ne pas dépasser et, d'autre part, les taux de nuisance perçus par les résidents des abords des parcs éoliens conçus en se servant du critère de 40 dBA comme étant une indication d'un impact plus élevé. Dans ce deuxième cas de figure, les niveaux sonores aux résidences pouvaient être supérieurs à 40 dBA, et atteindre jusqu'à 43 dBA dans certains cas. Dans le cas des parcs éoliens conçus en se servant du critère de 40 dBA comme étant une norme à ne pas dépasser, les taux de nuisance perçus étaient très faibles et inférieurs aux taux de nuisance perçus dans une étude de Santé Canada. Les résultats



de cette étude réalisée en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard démontraient pour leur part une augmentation statistiquement significative du désagrément observé par les répondants lorsque le bruit des éoliennes dépassait 35 dBA. Dans le cas du projet de parc éolien de Saint-Cyprien, en étant inférieur de plus de 4 dBA au critère de 40 dBA de la note d'instruction 98-01, le TechnoCentre éolien considère que le taux de nuisance perçu ne devrait pas être un enjeu.

Toujours au sujet de l'environnement sonore, le promoteur s'est engagé à gérer les nuisances sonores lors de la phase de construction du parc éolien, notamment avec la mise en place d'un plan de communication spécifique aux enjeux de transport.

### **3.3. Les surplus énergétiques**

La question des surplus énergétiques revient régulièrement dans l'actualité depuis quelques mois et elle a d'ailleurs été soulevée par certains intervenants lors de la première partie de l'audience publique. Le TechnoCentre éolien désire apporter les précisions suivantes et remettre dans leur contexte certains éléments liés à cet enjeu.

- Le développement de l'énergie de source éolienne découle du mécanisme d'attribution gouvernemental, par décret, de blocs d'énergie particulière qui a donné lieu aux appels d'offres pour l'énergie éolienne, la petite hydraulique et la biomasse. Ces décrets ont mené à la signature par Hydro-Québec Distribution (HQD) de contrats d'approvisionnement pour ces trois filières.
- L'évaluation des surplus énergétiques peut être très variable et donc difficile à prévoir. À titre d'exemple, à l'automne 2013, Hydro-Québec prévoyait des surplus énergétiques cumulés de 75 térawattheures (TWh) pour la période 2014 à 2023. À l'automne 2014, Hydro-Québec révisait ces surplus à 56,3 TWh pour la même période, ce qui constitue une diminution de près de 25 %<sup>5</sup>.
- En ce qui a trait à l'électricité uniquement, les surplus représentent moins de 3 % par année des approvisionnements de HQD.

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. *Fascicule sur les énergies renouvelables*, p.23, <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/fascicule-4.pdf>.

- Une situation de surplus d'électricité, ce n'est pas un phénomène nouveau au Québec<sup>6</sup> :
  - Les centrales Robert-Bourassa, LG-3, LG-4 et Eastmain-1 ont, par exemple, toutes été annoncées en période de surplus.
  - La demande en électricité peut changer rapidement. La stabilité et la planification des approvisionnements sont les meilleures alliées de la prévisibilité et des bas coûts.
  - La part de l'électricité dans la consommation énergétique est appelée à augmenter avec l'électrification des transports et des procédés industriels.
  - La demande peut également augmenter avec de nouveaux projets miniers et industriels ainsi qu'avec de nouvelles possibilités à l'exportation. Des projets comme ceux de l'usine de silicium de FerroQuébec à Port-Cartier et l'usine de FerroSilicium de Canadian Metals devraient se déployer au cours des deux prochaines années. Ces projets d'envergure nécessiteront une consommation d'électricité du même ordre que des alumineries.
  - Historiquement, des surplus d'électricité ont toujours représenté pour le Québec des opportunités de développer son futur énergétique et industriel par la mise en valeur de nouveaux projets (électrification du chauffage résidentiel, nouvelles industries, etc.).
  
- Éléments de mise en perspective de ces surplus<sup>7</sup> :
  - Ce sont des prévisions. Par nature, elles sont appelées à changer. Par exemple, dans la dernière année, Hydro-Québec Distribution a fait passer ses prévisions de surplus cumulés sur 10 ans de 75 à 56 TWh.
  - Les surplus correspondent à la consommation d'une aluminerie et d'une mine de fer<sup>8</sup>.
  - La centrale de Churchill Falls dont le contrat expire en 2041 produit près de 35 TWh par année.
  - Avoir des surplus d'énergie renouvelable, c'est une situation que plusieurs États envient. Ces sources d'énergie ont une grande valeur sur les marchés d'exportation.
  - Une reprise rapide de l'économie pourrait rapidement changer la donne.

---

<sup>6</sup> CanWEA, 2015.

<sup>7</sup> CanWEA, 2015.

<sup>8</sup> Carlos LEITAO. *Discours sur le budget 2014-15*, p. 18, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Discours.pdf>.

- Cette énergie disponible représente un avantage concurrentiel pour le Québec afin d’attirer des investissements industriels et de renforcer sa base manufacturière<sup>9</sup>.
  - Le gouvernement du Québec a d’ailleurs annoncé, le 14 octobre 2014, sa stratégie d’utilisation des surplus énergétiques par la mise en place d’un tarif de développement économique<sup>10</sup>.
- Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution doit composer avec un déficit de puissance. Ce déficit atteindra 3 150 MW en 2022-2023<sup>11</sup>.
  - Ce déficit serait encore plus important sans l’apport de l’énergie éolienne.
  - Hydro-Québec Distribution a d’ailleurs lancé au début du mois de mars un appel d’offres de 500 MW pour combler ses besoins en puissance<sup>12</sup>.
  - Hydro-Québec Distribution estime d’ailleurs à 1 378 MW la contribution de l’éolien en puissance en 2020<sup>13</sup>.
  - La production de l’éolien est plus élevée en période hivernale, au moment même où la demande est la plus élevée au Québec et où l’apport hydroélectrique est le plus faible.
  - L’apport de l’énergie éolienne permet d’économiser de l’énergie derrière les barrages et d’éviter une partie des importations d’électricité en période de pointe<sup>14</sup>, évitant ainsi des surcoûts et des émissions de gaz à effet de serre.

### 3.4. Compatibilité du projet avec les autres usages du territoire

Afin de favoriser l’acceptabilité sociale d’un projet éolien, il importe notamment pour le promoteur d’intégrer le plus harmonieusement possible les éoliennes aux autres usages du territoire d’implantation. Dans ce cas-ci, les huit éoliennes seront situées sur des terres agricoles privées de Saint-Cyprien-de-Napierville. Il nous apparaît évident qu’Énergies Durables Kahnawà:ke inc. fait

<sup>9</sup> Carlos LEITAO. *Discours sur le budget 2014-15*, p. 18, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Discours.pdf>.

<sup>10</sup> Communiqué du gouvernement du Québec, 14 octobre 2014, <http://mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=10917>.

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec. *Fascicule sur les énergies renouvelables*, p.24, <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/fascicule-4.pdf>.

<sup>12</sup> Hydro-Québec, Appel d’offres A/O 2015-01, *Puissance garantie et énergie associée*, <http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbecois/ao-201501/index.html>.

<sup>13</sup> Hydro-Québec Distribution, *Plan d’approvisionnement 2014-2023 – Réseau intégré*, p.28, [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPri/R-3864-2013-B-0005-Demande-Piece-2013\\_11\\_01.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPri/R-3864-2013-B-0005-Demande-Piece-2013_11_01.pdf).

<sup>14</sup> CanWEA, 2015.

preuve d'une écoute et d'une volonté réelle de réduire au minimum les impacts de l'implantation de son parc éolien sur les agriculteurs et leurs terres. Les études réalisées prévoient qu'une fois en exploitation, seulement 0,46 hectare de la superficie des terres cultivées dans le territoire du parc éolien sera inutilisable pour les activités agricoles, ce qui est grandement inférieur au seuil atteint dans d'autres parcs éoliens situés dans des milieux similaires. Par ailleurs, l'implantation d'éoliennes en milieu agricole est perçue par plusieurs agriculteurs comme un moyen de diversifier leurs sources de revenus et d'investir davantage dans l'amélioration de la production agricole. En effet, les éoliennes procurent un apport financier stable qui ne requiert aucun investissement et qui ne réduit que très peu l'espace cultivable. Il en est de même pour la municipalité de Saint-Cyprien qui, pour obtenir des revenus comparables par l'entremise des taxes foncières, devrait prévoir la construction d'environ une soixantaine de maisons, empiétant ainsi de façon beaucoup plus significative sur l'espace cultivable.

### **3.5. Retombées pour la communauté**

Comme c'est le cas de toute implantation de parc éolien, les retombées économiques et sociales seront significatives pour la communauté d'accueil et les bénéfices ne se feront pas seulement sentir lors de la construction du parc éolien. Tout au long des vingt années d'exploitation du parc éolien, le milieu d'accueil retirera de nombreux avantages économiques. En effet, en plus des redevances de 4 M\$ versées aux propriétaires agricoles, le promoteur s'engage à verser annuellement 5 320 \$/MW à la municipalité en contributions volontaires. Ces contributions seront supérieures aux 5 000 \$/MW exigés par Hydro-Québec dans les derniers appels d'offres, et ce, même si ce minimum n'était pas exigé dans l'appel d'offres 2009-02.

Il est important de rappeler que le projet de Saint-Cyprien s'inscrit dans un appel d'offres destiné aux communautés et aux nations autochtones qui mise sur le développement des collectivités. Les projets sélectionnés génèrent donc des sources de revenus significatives et considérables pour les communautés qui les développent et pour les milieux d'accueil. Pour Énergies Durables Kahnawà:ke inc., ce parc éolien s'inscrit dans un plan de développement et d'investissement élargi composé de différents projets à caractère économique et régional. Les emplois créés dans le cadre de la réalisation des divers projets prévus seront d'ailleurs occupés majoritairement par des non-résidents de Kahnawà:ke. Ces initiatives témoignent de la volonté du promoteur de jouer un rôle actif de premier plan dans le développement économique régional.

Par ailleurs, l'expérience gaspésienne et québécoise des dernières années démontre que les parcs éoliens implantés sur notre territoire ont joui d'une large acceptabilité sociale de la part des communautés d'accueil. Citons à titre d'exemple le Parc éolien Kruger Énergie Montérégie (KÉMONT). Ce parc éolien d'une puissance installée de 100 MW implanté dans les municipalités de Saint-Isidore, Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Constant et Mercier a remporté trois prix visant à souligner l'acceptabilité sociale du projet et la concertation avec le milieu d'accueil<sup>15</sup>.

Les développeurs ont fait preuve d'ouverture en déplaçant notamment des éoliennes, en versant des compensations dans certains cas spécifiques, en mettant sur pied un fonds de plusieurs milliers de dollars afin de financer diverses activités ou projets issus du milieu. Ils ont également mis en place des comités de suivis qui assurent la poursuite du dialogue entre le propriétaire du parc éolien et la population locale. Ce sont également des engagements pris par Énergies Durables Kahnawà:ke inc., notamment avec la mise sur pied d'un fond de 390 000 \$ pour des projets locaux spécifiques.

---

<sup>15</sup> Il s'agit des prix suivants : « Développeur et opération de parcs éoliens » lors du 4<sup>e</sup> Gala québécois de l'industrie éolienne organisé par le TechnoCentre éolien, « Projet éolien de l'année 2014 » remis par l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) et le prix « Innovation en environnement et développement durable – Grande organisation » lors du 3<sup>e</sup> gala Conscientia du Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie.

## CONCLUSION

En conclusion, l'énergie éolienne est une source d'énergie qui génère des retombées socio-économiques indéniables pour le Québec et pour les communautés d'accueil. Le projet éolien de Saint-Cyprien possède des caractéristiques et des avantages importants pour le milieu et contribuera certainement à assurer sa vitalité. Ce projet serait, à bien des égards, unique au Québec, à commencer par la volonté d'Énergies Durables Kahnawà:ke inc. d'en faire un projet qui puisse servir de pont entre deux communautés. Pour les raisons évoquées dans ce document, et également pour l'impact positif majeur de l'énergie éolienne pour le Québec et ses régions, le TechnoCentre éolien est favorable à ce projet et recommande sa réalisation.



70, rue Bolduc  
Gaspé, Québec, Canada  
G4X 1G2  
1-418-368-6162  
[www.eolien.qc.ca](http://www.eolien.qc.ca)

#### Nos principaux partenaires

Acteur du développement de l'industrie éolienne



Développement  
économique Canada

Canada Economic  
Development

Canada

Québec

